



Renouvellement Carte professionnelle

Par **Secu12**, le **01/07/2014** à **11:49**

Bonjour à tous , j'ai également fait ma demande de renouvellement de carte professionnelle, et j'ai reçu une lettre qui me dit que j'ai été entendu par la police le 13/06/2011 . On me demande donc de faire parvenir mes observations à ce sujet dans un délai de 15 jours . Les faits : je me suis fait arreter donc le 13/06/11 en possession de 4g de cannabis et j'ai eu un rappel à la loi . Dois-je mentionner les faits pour le cannabis et cela ne me portera t il pas préjudice pour le renouvellement de ma carte pro ?? Merci de me répondre
[Modifier mon message]
[Supprimer]

Par **Jeremy57**, le **14/08/2014** à **21:49**

Si mon ami la pas obtenu a cause de ça et moi je ne c'est pas si je vais l'avoir a cause d'une bagarre